



RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS RAPPORT FINANCIER 2019

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici quelques données sur les états financiers de votre municipalité.

Le budget 2019 a été utilisé :

- 1) À l'administration générale de votre municipalité ;
- 2) À la bonne marche des différents services que vous utilisez ou qui sont à votre disposition ;
- 3) Aux différents travaux d'aménagement et d'amélioration qui se sont poursuivis selon les prévisions budgétaires.

Les états financiers, pour l'année terminée au 31 décembre 2019, révélaient des dépenses de **1 958 987 \$**, diminuant le surplus de **6 128 \$**, portant ainsi le surplus accumulé à **525 041 \$**. La dette à long terme s'élevait à **317 900 \$** et les actifs immobilisés à **9 120 510 \$**.

Une partie des immobilisations a été subventionnée par les gouvernements et le surplus accumulé.

Rémunération et allocation de dépenses des élus

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus, le maire doit faire mention dans son rapport des éléments suivants :

• Maire :	8 247,00 \$	à titre de rémunération
	4 123,50 \$	à titre d'allocation
• Conseiller :	2 749,00 \$	à titre de rémunération
	1 374,50 \$	à titre d'allocation
• Maire suppléant	2 749,00 \$	à titre de rémunération
	1 374,50 \$	à titre d'allocation

Le Conseil municipal entend poursuivre les démarches et exercer les pressions nécessaires afin que se concrétisent les dossiers importants.

Le Conseil municipal remercie tout le personnel permanent, occasionnel et bénévole qui contribue au bien-être et au développement de la communauté.

Pointe-aux-Outardes, le 8 juin 2020

Serge Deschênes
Maire